

Membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Procurations
9	6	3	1

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 25/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 Septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 18/09/2025.

Présents : M. Alain BAILLY, M. Thierry BALAZUN, Mme Anne-Marie FITOUSSI, Mme Isabelle FORT, M. René VIAL, M. Hervé ROBIN.

Absents : M. Marc LEMOINE, Mme Véronique WANNECQUE.

Procurations : M. Frédéric MELMOUX donne procuration à Mme Anne-Marie FITOUSSI.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle FORT

1- Approbation Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Madame La Maire présente de RPQS de l'Eau 2024. Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Les données générales du service sont les suivantes :

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	400	400
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,57	1,82
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	81,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,5%	49,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	8,1	12,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,6	7,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,93%	0,93%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Nombre de votes : 7 pour – 0 contre – 0 abstention

2- Approbation Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des eaux usées

Madame La Maire présente de RPQS de l'assainissement 2024.

Les données générales du service sont les suivantes :

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	300	300
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,48	1,48
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	88	88
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Nombre de votes : 7 pour – 0 contre – 0 abstention

3- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux de réfection de chaussées de la voie communale dite « de la Faurie » sur la commune de Tréminis

La route départementale n°216C relie les hameaux de l'Eglise et du Serre, sur la commune de Tréminis. Le franchissement du torrent de l'Ebron par cette route départementale est rendu possible par un pont à poutres métalliques et tablier béton. Ce pont, construit à la fin du XIXème siècle, est aujourd'hui en très mauvais état. Des études de réparation et/ou reconstruction sont engagées depuis quelques années, mais aucun scénario n'a pour l'instant été arrêté. L'état de l'ouvrage ne permet plus de pérenniser le passage des poids lourds. Aussi, il convient d'interdire rapidement le passage des véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) dépasse 3,5 tonnes.

Cette interdiction est rendue possible par le fait qu'il existe un autre accès au hameau du Serre, via la voie communale « des Fauries » et le petit pont communal qui enjambe le torrent du Rapidet. Cette voie communale, d'une longueur de 1 200 mètres, présente une structure et un gabarit satisfaisant sur 400 mètres linéaires environ. En revanche, la structure et le gabarit sont insuffisants sur le reste du linéaire (soit un peu moins de 800 mètres), pour permettre la circulation sécurisée des véhicules et engins (cars scolaires et engins agricoles notamment) qui se rendent quotidiennement au hameau du Serre.

Préalablement à la fermeture du pont du Serre aux véhicules de PTAC supérieur à 3,5 T, il convient donc de procéder à des travaux de recalibrage de la voie communale « des Fauries ».

La présente convention a pour objet de préciser les obligations particulières de la Commune et du Département, dans le cadre des travaux de réfection de chaussée, en ce qui concerne :

- la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux ;
- leurs modalités d'exécution ;
- leurs financements ;
- les modalités d'entretien ;
- les responsabilités de chaque co-contractant ;
- la durée de la convention.

La présente convention vaut autorisation, de la part du gestionnaire de voirie concernée au bénéfice du signataire, d'occuper le domaine public routier pour la réalisation des aménagements

CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX

Les travaux projetés consistent en :

- la réalisation de purges de chaussée ;
- la pose d'un collecteur des eaux pluviales dans le fossé de la route sur une longueur de 550 mètres ;
- la réalisation d'un caniveau franchissable en enrobé sur le collecteur visé ci-dessus ;
- la réalisation de 3 zones de croisement d'une largeur de 5,00 mètres afin de permettre le croisement des véhicules ;
- la scarification et la remise en forme de la chaussée existante sur une longueur de 780 mètres, avec apport de grave non traitée sur une épaisseur moyenne de 10 cm ;
- la réalisation sur cette même longueur de 780 mètres, d'une couche de roulement en béton bitumineux sur une épaisseur moyenne de 6 cm.

Travaux entre septembre et novembre 2025, pour une durée de cinq semaines maximums.
Déviation de la RD n°216C du hameau de l'Eglise au hameau du Serre.

Le montant prévisionnel des travaux à 153 106,14 € HT soit **183 727,37 € TTC** à charge du Département

Madame La Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, la convention telle que proposée.

Nombre de votes : 7 pour – 0 contre – 0 abstention

4- Finances : décision modificative de crédits pour l'aménagement de la salle des fêtes

Le contrôle de conformité aux règles de sécurité incendie de la salle des fêtes sera réalisé par le SDIS fin Octobre.

Les travaux de mise en conformité (portes coupe-feu, isolement de certaines parois...) ont bien été prévues au budget.

Or, le remplacement des rideaux occultant de type coupe-feu est également nécessaire.

La décision modificative de crédits vise donc à réduire d'un côté les dépenses de fonctionnement (chapitre 11) -3400€ et de l'autre à augmenter les crédits d'investissement nécessaires à leur achat chapitre 21 +3400€

Nombre de votes : 6 pour – 0 contre – 1 abstention

Informations

Le repas des aînés aura lieu le vendredi 21 novembre à midi.

Un atelier danse et un spectacle proposé par la compagnie Guillermin auront lieu le 06 décembre (atelier à 13h30 et spectacle gratuit à 15h)

La fête de Noël des enfants aura lieu le samedi 13 décembre après-midi. La participation de la mairie est de 26€ par enfant pour un cadeau chez Jouéclub ou la Palipante.

Fin de séance à 19h52

La Maire

Anne-Marie FITOUSSI